



## Président Association Loi 1901

Par **pignolo 64**, le **16/04/2020** à **05:43**

Bonjour,rnrnJe suis Président Association (sportive) loi 1901.rnrnEst-il possible pour moi d'aller travailler (bénévolement) au siège de l'Association qui se trouve à 5 km de mon domicile, pour l'entretien des espaces verts, papiers, etc. Je redoute l'état dans lequel nous allons trouver les lieux si nous ne faisons rien pour la reprise qui semble assez lointaine. L'attestation seule suffit-elle.rnrnMerci pour votre réponse.rnrnCordiales salutations.

Par **Tisuisse**, le **16/04/2020** à **08:24**

Bonjour,rnrnLa réponse est NON, cette activité ne relève pas des urgences indispensables à la Nation.

Par **pignolo 64**, le **16/04/2020** à **15:10**

Merci pour votre réponse.rnrn rnrnCordialement